



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 avril 2024

France 2030 : l'Etat annonce de nouveaux financements à hauteur de 43 millions d'euros, dont 18 millions d'euros pour améliorer les systèmes d'alerte aux séismes et tsunamis et mieux connaître les fonds marins entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu grâce au déploiement d'un câble « intelligent », et 25 millions d'euros pour 11 lauréats de l'appel à projets « Grands fonds marins ».

Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Marie GUEVENOUX, ministre déléguée chargée des Outre-mer, et Hervé BERVILLE, secrétaire d'état chargé de la Mer et de la Biodiversité, avec Bruno BONNELL, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent de nouveaux financements de 43 millions d'euros, dont 18 millions d'euros pour le déploiement et l'exploitation de capteurs géophysiques le long d'un câble sous-marin de télécommunication dans cette zone à haut risque de séismes et tsunamis pour les populations du littoral, et 25 millions d'euros pour 11 lauréats de l'appel à projets « Grands fonds marins » qui seront présentés en détail et mis à l'honneur à l'occasion d'un évènement dédié à l'Hôtel de Roquelaure le 22 avril à 14h.

Concernant le financement de 18 millions d'euros dans le cadre du volet « Grand fonds marins » de France 2030, ce projet de câble intelligent (ou *smart cable*, pour « *Science Monitoring And Reliable Telecommunications cable* »), en collaboration avec les Gouvernements de la Nouvelle-Calédonie et du Vanuatu, sera réalisé par des industriels français et l'Ifremer, avec des partenaires du Vanuatu.

Il permettra aux scientifiques de mieux comprendre les aléas sous-marins et les impacts du dérèglement climatique. Il proposera une amélioration de l'alerte des populations en cas de catastrophes naturelles dans un bassin de près de 600 000 habitants. Ce projet, soutenu par la France, a été mis en valeur par le Président de la République lors de sa visite à Port Vila le 27 juillet 2023.

Concernant le financement à hauteur de 25 millions d'euros pour 11 projets lauréats, le plan d'investissement France 2030 a identifié les grands fonds marins comme nouvelle frontière de la connaissance humaine, qui nécessite le développement de technologies de pointe. C'est l'objet de

l'appel à projets multithématique « Grands fonds Marins » lancé fin 2022 pour un montant de 25 M€ et dans lequel s'insèrent ces nouveaux financements. Une présentation de l'ensemble des 11 lauréats interviendra le 22 avril prochain à l'hôtel de Roquelaure pour mettre à l'honneur ces représentants des compétences et des capacités technologiques et scientifiques françaises.

Contacts presse

Cabinet de Sylvie Retailleau - secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Cabinet de Marie Guévenoux – mompresse@outre-mer.gouv.fr

Cabinet de Hervé Berville – presse.semb@ecologie-territoires.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Direction générale des outre-mer - communication-dgom@outre-mer.gouv.fr

À propos de France 2030

- ✓ Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : [@SGPI_avenir](https://www.gouvernement.fr/france2030)